



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 6 décembre 2021, 13 h 30.

CHAIRE DE RECHERCHE INNERGEX SUR LA PRODUCTION D'HYDROGÈNE VERT

CONSIDÉRANT l'article 4.5 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 54 (3) (d) (ix) et (xi) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique de création et de renouvellement des unités de recherche agréées;

CONSIDÉRANT le Plan stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT le Plan de la recherche stratégique 2020-2025;

CONSIDÉRANT l'avis de l'assemblée du Département de chimie, biochimie et physique (CBP-21-129-3, 26 novembre 2021);

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2021-CE633-04.03.01-R5059, 6 décembre 2021);

CONSIDÉRANT les explications du vice-recteur à la recherche et au développement;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU

1. de créer la Chaire Innergex pour la production d'hydrogène vert pour une durée de cinq (5) ans, soit du 6 décembre 2021 au 5 décembre 2026;

2. de nommer M. Bruno Pollet, titulaire de la Chaire Innergex pour la production d'hydrogène vert, pour un mandat d'une durée de 5 ans, soit du 6 décembre 2021 au 5 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.